



Le mécénat culturel des particuliers

Le mécénat est un acte philanthropique qui se traduit par le versement d'un don à un organisme, pour une ou des actions d'intérêt général, comme la **diffusion de la culture**, la protection de l'environnement ou le soutien d'actions humanitaire.

Depuis l'Antiquité, les artistes n'ont vécu, créé ou inventé que grâce au soutien et à la protection de généreux mécènes.

L'intervention des particuliers dans le développement du mécénat est un acte essentiel pour le soutien de l'activité culturelle.

C'est pour cela qu'elle est saluée et encouragée, comme primordiale dans le processus d'évolution des mentalités comme le précise le ministère de la culture. Le mécénat traduit une réelle volonté de soutenir un secteur indispensable à l'équilibre de tous parce qu'il permet à chacun de rêver, de s'évader et de se découvrir.

Qui ?

Toutes les personnes assujetties à l'impôt sur le revenu. (Réduction ou crédit d'impôt en fonction de l'imposition Ainsi tous les types d'activités économiques sont concernés même les associations si elles sont assujetties à l'impôt sur les sociétés.

Pourquoi mécéner ?

Le mécénat nous transforme en acteur de notre vie citoyenne

- ✓ Le mécénat permet de soutenir la création contemporaine
- ✓ Le mécénat permet de s'engager dans des actions citoyennes en fonction de ses inspirations personnelles
- ✓ Le mécénat permet de soutenir des secteurs d'activités innovants qui facilitent la cohésion et mixité sociale

Avantages fiscaux

Les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant de leur don, dans la limite de 20% de leur revenu imposable. Si toutefois vous dépassez ce plafond, l'excédent vous donnera droit à un crédit d'impôts que vous pouvez reporter sur les 5 années suivantes.

Exemples :

- ✓ Lorsque vous donnez 20 euros, vous ne payez réellement que 6.80 euros et bénéficiez d'une réduction d'impôts de 13.20 euros.
- ✓ Lorsque vous donnez 50 euros, vous ne payez réellement que 17 euros et bénéficiez d'une réduction d'impôts de 33 euros.
- ✓ Lorsque vous donnez 100 euros, vous ne donnez réellement que 34 euros et bénéficiez d'une réduction d'impôts de 66 euros
- ✓ Un particulier a un revenu imposable de 50.000 euros. Il peut donner jusqu'à 10.000 euros (20% du revenu) et en déduire 6600 euros.

Arcad peut recevoir vos dons

Arcad soutient les artistes d'Aquitaine et d'ailleurs et organise des activités et expositions qui leur permettent de rencontrer les publics afin de diffuser leurs oeuvres

